

undefined - lundi 15 avril 2024

Actu locale | Crestois

CREST | SAILLANS

Un bureau communautaire consensuel

René Bergier



Le bureau a validé à l'unanimité les trois points à l'ordre du jour.

La communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans a réuni son bureau élargi pour traiter et prendre les décisions dont le conseil lui a accordé les compétences.

Lors de la dernière réunion,, le 11 avril, il a été question de l'actualisation de la convention d'utilisation (mise à disposition et règlement) des équipements et espaces sportifs intercommunaux. Plusieurs ajustements ont été actés ; quant aux tarifs, c'est bien le conseil qui en est le décisionnaire. Pour René Pierre Halter (Crest), il serait nécessaire de se pencher sur les mises à disposition pour des évènements organisés par des associations hors territoire de la CCCPS ; ce qui actuellement ne semble pas possible. Le président Denis Benoit s'est engagé à mener une réflexion à ce sujet.

Suivaient les modifications sur les règlements concernant l'aide à l'immobilier d'entreprises en lien avec les APCI et le Département ; notamment dans le domaine du tourisme et de l'agrotourisme dont la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. À ce sujet, il semblerait qu'aucune demande n'a été faite jusqu'à présent et que les éventuels bénéficiaires renonceraient devant la complexité des démarches. Quant à la demande de dérogation au repos dominical déposée par les caves Carod à Vercheny, elle est renouvelée. Il est fait remarquer qu'apparemment ce serait la seule entreprise à faire travailler des salariés ces jours de repos ; les autres caves ayant une gestion familiale dans ce même temps.